Déclaration liminaire de la FSU 93
CHSCT Départemental extraordinaire du jeudi 30 septembre 2021.

Monsieur le Directeur académique adjoint, Président du CHSCTD,
Mesdames, Messieurs, les membres du CHSCTD

Ce CHSCT-D extraordinaire du 30 septembre 2021 ouvre une année scolaire toute particulière sur le front de la santé et de la sécurité au travail puisqu'elle sera celle de la suppression des CHSCT.

Et pourtant ... Le contexte pandémique depuis maintenant 18 mois a montré s'il en était encore nécessaire l'importance capitale de cette instance.

La FSU s'est particulièrement impliquée lors de l'année scolaire écoulée dans la défense et la protection des personnels en alertant l'administration et en agissant avec détermination en séance face, entre autres, aux problématiques sanitaires dans les écoles et établissements.

Nous avons pesé de tout notre poids pour obtenir que les collègues ne perdent pas une journée de salaire lorsqu'ils ont exercé leur droit de retrait face à un protocole sanitaire inapplicable et insuffisant faute de moyens.

Aux mêmes maux, les mêmes anti-remèdes en cette rentrée 2021 : impréparation, improvisation, ordres, contre-ordres et désordres. Ainsi, il y a deux jours encore, sur France Info, Jean-Michel Blanquer annonçait une expérimentation, sur les bases d'une note du conseil scientifique du 13 septembre rendue publique le 24 septembre (!), quant aux tests de tous les élèves d'une classe en cas d'un cas de COVID.

Au cours de l'année scolaire écoulée, nous avons aussi permis l'amélioration des conditions de travail des collègues par des visites d'établissement lors desquelles, à l'écoute des personnels, nous avons été par la suite force de propositions sur les problématiques des risques psycho-sociaux. Néanmoins nous souhaitons signaler par la présente que certaines situations ne sont pas réglées en cette rentrée, comme au Lycée Cotton de Montreuil ou à l'école Michelet de Saint Ouen.

Sur le front du dilettantisme, le mois de Juillet a tout d'abord permis à Jean-Michel Blanquer de s'attirer les railleries de plusieurs médaillés olympiques de premier plan. Etablissant un lien entre les cours d'EPS et la réussite olympique de quelques sportifs et donc en congratulant le ministre de

l'Education Nationale au nom de celui éponyme de la jeunesse et des sports, il a remporté sans discussion la médaille d'or de la récupération politique et du ridicule.

Et pendant ce temps-là, le protocole sanitaire était toujours dans les starting-blocks … Promis début Juillet, c'est le 28 Juillet dans les médias que Jean-Michel Blanquer a fait l'annonce d'un protocole à quatre niveaux, sans aucun indicateur sanitaire objectif qui permette de définir des seuils de passage d'un niveau à l'autre.

Le 21 Août à 23h45 en exclusivité pour les abonnés au JDD, il a dévoilé qu'il plaçait le curseur au niveau 2 grâce à une méthode scientifique de premier plan : le doigt mouillé. Un protocole aux angles morts béants, faisant fi des avis du conseil scientifique : masques chirurgicaux toujours non fournis, politique de tests qui s'annonce comme le remake du fiasco de la saison 1, achat de capteurs CO2 et purificateurs d'air renvoyés au local, tracing des cas contacts plus flou que jamais.

Le temps a dû manquer au ministre de l'Education Nationale pour construire un protocole sanitaire digne de ce nom. Peut-être trop occupé à peaufiner son ouvrage intitulé « Ecole Ouverte », lui qui tente de réécrire l'histoire à son compte en prétendant avoir maintenu les écoles ouvertes vent debout contre ceux …qui n'ont jamais voulu les fermer !

Le temps a dû manquer aussi car il était trop occupé peut être à courir après l'extrême droite en lançant une campagne islamophobe dévoyant le principe de laïcité ou tenant des propos de « bistrot » sur l'allocation de rentrée scolaire qui serait détournée par les familles pour acheter des écrans plats. Là encore avec un argumentaire scientifique de premier plan : « C'est évident » déclare-t-il lors d'un entretien au média Brut le 31 Août.

Tellement occupé que la FAQ de rentrée est parue le 1er Septembre en milieu de journée alors que se tenaient le matin toutes les réunions plénières de pré-rentrée pour une application … le lendemain !

La FSU a toujours défendu la vaccination pour ceux qui le souhaitent et continue de militer au sein de la campagne pour la levée des brevets « pas de profits sur la pandémie ». Si la vaccination est indispensable, elle n'est pas suffisante pour endiguer l'épidémie et d'autres mesures doivent être mises en place : masques et gel, distanciation sociale, création de lits dans les hôpitaux, remboursement des tests PCR, baisse des effectifs dans les classes, recrutement des personnels en nombre suffisant dans les services publics... Le pass sanitaire est une obligation vaccinale déguisée qui met les personnels de l'Éducation Nationale en difficulté : les règles d'éviction sont inapplicables et le suivi des cours à distance pour les élèves cas contacts sera illusoire. Les personnels sont toujours dans l'incertitude quant aux sorties pédagogiques et voyages scolaires : après un an et demi de restriction d'accès aux lieux de culture, l'inquiétude est grande que l'obligation du pass sanitaire pour les enfants de plus de 12 ans dans les lieux accueillant du public, et ce dès la fin du mois de septembre, rende de nouveau impossible l'organisation de visites en leur sein... La FSU exige que tous les moyens soient mis en place pour que toutes et tous les élèves puissent continuer à rester en classe le plus longtemps possible.

Cette rentrée a également été marquée par le lancement d'une campagne de vaccination des élèves dans les établissements scolaires qui, loin des objectifs annoncés d'un accès généralisé pour les plus de 12 ans, se met en place dans la précipitation, sans préparation des équipes ni volonté d'accompagnement des familles dans cette démarche. Quand le gouvernement clame dans les

médias qu'il faut « *aller vers* » les élèves et les familles, il se contente de diffuser des formulaires à récupérer sous 48h dans les établissements, ne laissant pas le temps nécessaire aux personnels de santé qualifié-es pour expliquer, rassurer et accompagner les familles. Nos premières remontées de terrain nous laissent craindre une très faible adhésion à ce dispositif, dans un des territoires métropolitains où le taux de vaccination des jeunes est le plus faible. L'organisation de la venue des bus de vaccination semble tout aussi chaotique, d'autant plus lorsque de nombreux postes d'infirmier·es ne sont pas pourvus dans un département comme le nôtre où les pôles santé-sociaux sont particulièrement sinistrés.

Plus d'un personnel sur dix de l'Éducation Nationale est accompagnante ou accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH). L'État doit rapidement engager une reconnaissance statutaire de ces agentes et agents publiques, une amélioration des conditions d'emploi et de rémunération. Pour répondre aux attentes des personnels exprimées lors de mobilisations collectives, il est aujourd'hui urgent d'augmenter les salaires, de créer un véritable statut de la Fonction publique et d'abandonner les PIAL pour garantir des conditions de travail décentes aux AESH.

Et pour conclure, alors que les directeurs-trices revendiquent un allègement des tâches administratives et un recentrage sur le cœur de leur fonction, la loi Rilhac est adoptée en commission à l'Assemblée Nationale le 22 septembre 2021.
Nous constatons qu'aucune des préconisations émises suite à l'enquête sur le suicide de notre collègue et camarade Christine Renon n'est prise en compte : pas d'aide à la direction, pas de temps dégagé sur les 108 heures pour donner du souffle à la coopération d'équipe, pas non plus de décharge supplémentaire ni d'allègement des tâches. Bien au contraire, la seule proposition faite par le Ministre, c'est de créer un statut qui isolera encore plus les collègues en charge de direction, deux ans après le suicide d'une directrice reconnu lié aux conditions d'exercice de son métier.
La FSU condamne le manque de réactivité et de considération du ministère face à ce drame. Elle alerte sur la fragilisation des collectifs de travail par une politique managériale d'individualisation et de contractualisation qui sont dans le cœur de cette loi.

Plus que jamais la FSU sera aux côtés des personnels pour la défense de leurs conditions de travail.

Merci à toutes et à tous de votre attention.